

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON
Mardi 08 JUIN 2010

En exercice: 11
Présents : 11
Absents : 0

Présents : G.Poirette-Maïs, D.Lascombes , P.Serpinsky, C.Manabera,Ch. Rivière, C.Tasso, P.Bense, H.Ulian, S.Mielan, M.F.Vialard, M.C.Rostoll et P Bense

Excusé :

Secrétaire de séance : M.F.Vialard.

Date convocation 02 JUIN 2010

Date affichage : 02 JUIN 2010

DATE DU CONSEIL MUNICIPAL : 08 JUIN 2010

Ouverture de la séance : 21h00.

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 MAI 2010
Compte rendu approuvé

2. Enfouissement Réseau Electrification Village DEVIS GENIE CIVIL SPIE

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée du devis du 31 Mai 2010 de la SPIE concernant l'esthétique France Télécom au village pour un montant HT de 7 444.62 EUROS soit 8 903.77 Euros TTC : dossier de procédure France Télécom, fourniture et pose grillage, fourniture de tubes et de chambres , pose de fourreau, pose de chambre, essais, vérification technique, aiguillage.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne à Mme le Maire son accord pour la signature de tous les actes relatifs à cette opération : signature de conventions , d'avenants ou tous autres actes intervenants lors de ces travaux
- Accepte le bon pour accord du devis concernant l'esthétique France Télécom au village pour un montant HT de 7 444.62 EUROS soit 8 903.77 Euros TTC.
- Demande à Mme le Maire de prévoir au budget 2010 la dépense de 7 444.62 Euros.
- Demande à Mme le Maire de présenter des dossiers de subventions à tous les organismes qui pourraient nous aider financièrement.

3. Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN DU CONSEIL REGIONAL CONVENTION TERRITORIALE AVEC PAYS PORTES DE GASCOGNE

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune s'est engagée dans un projet global de valorisation paysagère et du cadre de vie ; le montant total à la charge de la commune concernant les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du village s'élèvera à 52 895.52 Euros HT et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de demander une subvention auprès de Pays Portes de Gascogne.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne à Mme le Maire l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Régional de Midi Pyrénées dans le cadre de son plan de soutien, en relation avec la convention territoriale du Pays Portes de Gascogne, une subvention de 20 % de la charge résiduelle incombant à la commune soit 52 895.52 Euros X 20 % soit une aide de 10 579.00 Euros.
- Donne à Mme le Maire son accord pour la signature de tous les actes relatifs à cette opération : signature de conventions , d'avenants ou tous autres actes.

Clôture de la séance : 22h30